

ARRÊTÉ TEMPORAIRE

Le 5 mai 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

**FERMETURE EXCEPTIONNELLE DU TERRAIN D'HONNEUR
DE FOOTBALL ENGAZONNE ET « SAHEL » FOOTBALL**

Le Maire de la Ville de SAINTE GENEVIEVE DES BOIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-2,

VU l'arrêté n°26-205 en date du 4 avril 2026, portant délégation de signature à Madame Corinne MICHEL, Directrice Générale des Services Techniques,

CONSIDERANT qu'il convient de procéder à l'entretien annuel du terrain d'honneur et du terrain « Sahel » de football (amendement, regarnissage...),

CONSIDERANT qu'il convient de ne pas le piétiner pendant la durée du traitement,

ARRETE

Article 1 : Le terrain d'honneur de football engazonné sera exceptionnellement fermé du **Lundi 18 Mai 2026 au Samedi 18 Juillet 2026.**

Article 2 : Le terrain « Sahel » football engazonné sera exceptionnellement fermé du **Lundi 1^{er} Juin 2026 au Samedi 1^{er} Août 2026.**

Article 3 : L'arrêté sera affiché par les services techniques municipaux.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera faite à :

Monsieur le Chef de la Police Municipale de **STE GENEVIEVE DES BOIS,**
Service **des Sports,**
Madame la Directrice Générale des Services de **STE GENEVIEVE DES BOIS,**

Tous les agents placés sous leur autorité sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait en Mairie de Sainte Geneviève des Bois,
Le 5 mai 2026

Pour le Maire
Corinne MICHEL
Directrice Générale des Services Techniques

